

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels

QUATRIÈME COMMISSION
2e séance
tenue le
mercredi 13 septembre 2000
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2e SÉANCE

Président : M. KIWANUKA (Ouganda)

SOMMAIRE

ÉLECTION DU BUREAU

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.4/55/SR.2
27 novembre 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

00-64053 X (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

ÉLECTION DU BUREAU

1. Le PRÉSIDENT dit qu'il a reçu la candidature de M. Lewis (Antigua-et-Barbuda) pour l'une des vice-présidences de la Commission.
2. M. Lewis (Antigua-et-Barbuda) est élu Vice-Président par acclamation.
3. Le PRÉSIDENT dit que les consultations sur candidatures pour les autres vices-présidences et le poste de rapporteur se poursuivent; les élections restantes auront donc lieu à une séance ultérieure.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/C.4/55/1; A/C.4/55/L.1)

4. Le PRÉSIDENT appelle l'attention de la Commission sur le document A/C.4/55/1, qui contient une lettre adressée au Président par le Président de l'Assemblée générale l'informant que l'Assemblée générale a décidé de renvoyer 14 questions à la Quatrième Commission pour examen. La Commission est également saisie du document A/C.4/55/L.1, qui contient le projet de programme de travail et de calendrier établi par le Président conformément aux décisions connexes de l'Assemblée générale.
5. Afin d'utiliser pleinement les services de conférence mis à la disposition de la Commission, le Président entend ouvrir les séances à l'heure. Au cours de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, la Commission a perdu 21 heures de temps de séance parce que les séances ont commencé tardivement ou ont été levées avant l'heure, et son pourcentage d'utilisation des services de conférence - 74 % - est tombé au-dessous du point de repère de 80 % fixé par le Comité des conférences. Le Président compte sur la coopération de toutes les délégations de manière à ce que la Commission puisse mener ses travaux le plus efficacement possible.
6. Compte tenu du nombre des points de l'ordre du jour dont la Commission est saisie et du nombre limité de séances disponibles, il propose que la durée des interventions prononcées dans le cadre du débat général ne dépasse pas 10 minutes, ou 15 minutes pour celles faites au nom d'un groupe de délégations. Les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse ou sur des motions d'ordre devraient être limitées à cinq minutes. En dernier lieu, il appelle l'attention sur les paragraphes 6 à 10, 12, 17 et 32 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale relative à la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale.
7. M. ZAHID (Maroc) dit qu'un document officieux concernant le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 a été distribué aux membres et il voudrait savoir quand il sera examiné à la Commission. En ce qui concerne les limites de temps, il faudrait également fixer des limites pour les déclarations des pétitionnaires. La Commission ayant pour usage de tenir ses séances de manière à éviter des chevauchements avec celles de la Première Commission, il se demande si la Commission ne pourrait pas se réunir avant la date prévue du 25 septembre.
8. Le PRÉSIDENT dit que si la Commission le souhaite, une séance serait convoquée pendant la semaine commençant le lundi 2 octobre. Elle serait

/...

consacrée à un échange de vues sur le projet de Plan à moyen terme pour la période 2002-2005. La question de la limitation de la durée des déclarations faites par les pétitionnaires sera examinée ultérieurement.

9. M. SATTAR (Secrétaire de la Commission) dit que l'Assemblée générale a décidé que la Première Commission et la Quatrième Commission ne devraient pas se réunir simultanément. Le programme de travail de la Commission a été élaboré en coordination étroite avec le secrétariat de la Première Commission et compte tenu de la disponibilité de salles de conférence et de la documentation. Il fait observer à cet égard que le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ne sera pas disponible avant le 15 septembre. Il ne serait donc pas possible pour la Commission de commencer ses travaux de fond avant le 25 septembre.

10. M. PÉREZ (République dominicaine) dit que sa délégation appuie l'idée de tenir des séances de fond avant le 25 septembre. La documentation nécessaire doit être fournie en temps utile. Il appartient au Secrétariat de veiller à répondre aux besoins de la Commission, et non vice-versa.

11. M. ZAHID (Maroc) dit que, par le passé, des consultations officieuses sur des questions de désarmement ont été convoquées immédiatement à l'issue des travaux de la Première Commission. Il craint que la Quatrième Commission n'examine le point 87 de l'ordre du jour, «Questions relatives à l'information» et le point 86, «Étude d'ensemble de la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects» au même moment où se déroulent ces importantes consultations. Il a été informé que le rapport du Comité spécial de la décolonisation était déjà disponible dans les six langues officielles, mais n'était pas encore sorti en tant que document officiel, et il demande pourquoi le processus ne peut pas être accéléré.

12. M. SATTAR (Secrétaire de la Commission) dit que les documents sont traités dans l'ordre dans lequel ils sont soumis. Le rapport du Comité spécial a été soumis en temps utile, une semaine après l'achèvement de ses travaux. Il n'est possible ni de différer ni d'avancer l'examen des points 87 et 86, prévu pour la période du 6 au 9 novembre, car il n'y a pas de salle de conférence disponible en d'autres périodes, des engagements concernant ces dates ont été pris envers le Département des opérations de maintien de la paix, et la Quatrième Commission doit terminer ses travaux le 9 novembre.

13. M. DONIGI (Papouasie-Nouvelle-Guinée), parlant en sa qualité de Président du Comité spécial de la décolonisation, dit qu'il est important, en décidant du calendrier des travaux de la Quatrième Commission, de veiller à ce que les membres aient suffisamment de temps pour se familiariser avec le contenu du rapport du Comité spécial, très volumineux, avant de prendre des décisions affectant les peuples des territoires non autonomes. En outre, des représentants de plusieurs territoires non autonomes souhaitent prendre la parole à la Quatrième Commission et, à cette fin, se sont arrangés pour être à New York le 25 septembre.

14. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le paragraphe 31 de l'annexe à la résolution 51/241 de l'Assemblée générale, qui stipule que les Grandes

Commissions ne doivent se réunir en session de fond qu'à l'issue du débat général.

15. M. MUSONDA (Zambie) demande à la Commission d'approuver le programme de travail et le calendrier figurant au document A/C.4/55/L.1.

16. M. HUGHES (Nouvelle-Zélande) pense lui aussi que les délégations doivent avoir suffisamment de temps pour se préparer pour le débat général sur les points 18, 88, 89, 90, ainsi que sur les points 12 et 91.

17. Le PRÉSIDENT dit qu'en l'absence d'objections, il considérera que la Commission souhaite approuver le programme de travail et le calendrier figurant au document A/C.4/55/L.1.

18. Il en est ainsi décidé.

19. Le PRÉSIDENT dit que l'Assemblée générale a décidé que les personnes et les organismes concernés par le point 51 de l'ordre du jour, question des îles Falkland (Malvinas), seraient entendus à la Quatrième Commission dans le contexte de l'examen de la question en séance plénière. En ce qui concerne le point 83, Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, il propose à la Commission de constituer, comme les années précédentes, un groupe de travail plénier présidé par le Chili pour élaborer un projet de résolution.

20. Il en est ainsi décidé.

21. Le PRÉSIDENT indique les dates limites pour s'inscrire sur la liste des orateurs pour le débat général, qui portera sur les points 18, 88, 89, 90, 12 et 91, ainsi que pour présenter des projets de résolution ou des propositions relatives à ces questions. Lors de ses sessions précédentes, la Commission a examiné le chapitre du rapport du Comité spécial de la décolonisation traitant des activités militaires dans les territoires non autonomes dans le cadre du point 89, Activités économiques et autres, préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes. Le Président suppose que la Commission souhaite suivre la même procédure à la session en cours.

22. Il en est ainsi décidé.

23. Le PRÉSIDENT dit que, comme les années précédentes, la Cinquième Commission s'attend à ce que les membres de la Quatrième Commission expriment leurs vues ou leurs observations sur le projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005 et ses révisions. Il propose que la Commission tienne une séance pendant la semaine commençant le lundi 2 octobre pour un échange de vues sur ce document.

24. Il en est ainsi décidé.

25. M. MEKDAD (République arabe syrienne) dit que lors des sessions précédentes, le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés est sorti tardivement. Il demande instamment au Secrétariat de veiller à ce que le rapport paraisse, à la session en cours, en temps utile dans les six langues officielles.

La séance est levée à 11 h 45.